

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

## 1. Intitulé du projet

Extension d'une installation de transit et regroupement de déchets - SEVIA à Saint-Fons (69)

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1-a) - Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	<p>Modification d'une ICPE existante entraînant l'examen au cas par cas (article R122-II du Code de l'Environnement).</p> <p>Les modifications envisagées entraînent l'augmentation de 48,3 tonnes de la capacité maximale de transit et regroupement de déchets dangereux du site SEVIA, pour un seuil d'autorisation associé à la rubrique correspondante (2718) de 1 tonne.</p> <p>Cette augmentation, prise seule, n'engendre pas de dépassement des seuils nécessitant l'évaluation environnementale systématique du projet (IED et SEVESO).</p>

## 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SEVIA exploite depuis plusieurs années une installation de transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux, située au 26 rue Charles Martin à Saint-Fons (69).

SEVIA a souhaité étendre la superficie des installations en louant des locaux, récemment libérés, attenants au site existant. Dans un premier temps, ces locaux ont été affectés à l'entreposage de contenants vides destinés à être mis à disposition des détenteurs de déchets, clients de SEVIA.

La société envisage dorénavant une réorganisation des installations de transit et regroupement de déchets, ce qui, conformément à l'article R122-II du Code de l'Environnement, constitue une modification d'une ICPE existante.

Le projet de modifications du site SEVIA de Saint-Fons est détaillé au travers du "Document d'accompagnement du CERFA 14734\*03" joint en annexe 7 du présent document et rédigé pour compléter l'examen du critère 1) de l'article R181-46-I du Code de l'Environnement.

Il n'y a pas de travaux de démolition associé au projet de modification

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs et motivations du projet sont les suivants :

- améliorer les conditions d'exploitation en sécurisant les modalités de circulation des véhicules desservant le site,
- désengorger le site existant en disposant de surfaces supplémentaires, notamment dédiées à l'entreposage de contenants vides mis à la disposition des clients de la société SEVIA.

Des éléments complémentaires sont détaillés au travers du "Document d'accompagnement du CERFA 14734\*03" joint en annexe 7.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les locaux au niveau desquels l'extension est envisagée, sont d'ores et déjà existants et aménagés. Il n'y a pas de phase travaux envisagée, en dehors de l'ouverture nécessaire entre les deux terrains (site existant et extension envisagée).

Cette ouverture a d'ores et déjà été effectuée pour permettre la circulation des contenants vides vers les locaux nouvellement occupés.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le "Document d'accompagnement du CERFA 14734\*03" joint en annexe 7 décrit la configuration des installations en phase "exploitation".

Le plan du site, dans sa configuration projetée, est fourni en annexe 4. Il précise les implantations envisagées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

L'exploitation des installations de SEVIA a déjà été soumise à autorisation administrative au titre de la réglementation sur les ICPE. La procédure a abouti à la prise de l'arrêté d'autorisation du 1er août 2000, modifié le 6 août 2010, le 11 juillet 2014 et le 24 février 2017. La société SEVIA est d'ores et déjà concernée par la Directive "IED" du 24 novembre 2010 (Art. R515-58 et suivants du CE).

Le projet de modification s'inscrit dans le cadre des articles R122-2-II et R181-46 du Code de l'Environnement. Après retour du présent examen au cas par cas (critère 1 de l'article R181-46-I), la procédure d'autorisation qui sera appliquée, correspondra soit à l'article R181-45 du Code de l'Environnement, soit aux articles R81-1 et suivants du Code de l'Environnement (selon examen critères 2°) et 3°) de l'article R181-46-I). NB : Les modifications envisagées n'engendrent pas de dépassement des seuils mentionnés à l'article R181-46-I 2°) du Code de l'environnement et notamment des seuils IED et SEVESO.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cf. "Document d'accompagnement du CERFA 14734*03" en annexe 7	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

26 rue Charles Martin  
69190 SAINT-FONS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 5' 7" 1' 12" 61 Lat. 0° 4' 8" 4' 9" 46

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société SEVIA est autorisée à exploiter une installation de transit, tri et regroupement de déchets par arrêté préfectoral du 1er août 2000, complété et modifié par :

- L'arrêté préfectoral complémentaire du 6 août 2010, pris suite aux demandes de modification des installations, sollicitées par SEVIA ,
- L'arrêté préfectoral complémentaire du 11 juillet 2014, actualisant le régime de classement des installations,
- L'arrêté préfectoral complémentaire du 24 février 2017, modifiant certaines prescriptions de l'arrêté du 1er août 2000.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan des surfaces submersibles (PSS) approuvé le 27/08/86 PPRi Grand-Lyon Rhône Aval approuvé le 5 juin 2008 PPRT "Vallée de la Chimie" approuvé le 19 octobre 2016 PPRT de Feyzin - Total Rhône Gaz prescrit le 15/01/09 PPRT Arkema à Pierre Bénite et dépôts pétroliers du Port Edouard Herriot (Lyon 7°), prescrit le 15/01/09 PPRT Saint-Fons / Arkema, Rhodia, Bluestar, prescrit le 15/01/09
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de sites BASOL recensés au droit du terrain concerné L'extension projetée est réalisée sur des terrains ayant l'objet d'une usage industriel depuis de nombreuses décennies. Le passif environnemental a été évalué au travers d'un diagnostic des parties extérieures des terrains nouvellement utilisés. Les remblais identifiés sur le site (au droit de la cours intérieure revêtue d'enrobés) présentent des teneurs importantes en métaux lourds.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site objet de l'extension déjà existant et construit / Pas d'aménagements sur des espaces à l'état naturel
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de la vallée de la Chimie concerne les locaux exploités par SEVIA à Saint-Fons
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension géographique du site et l'augmentation des flux annuels de déchets collectés entraîneront une augmentation du trafic routier nécessaire à la desserte du site. Pour les modifications envisagées, cette augmentation peut être estimée 2 à 3 véhicules par jour, ce qui reste peu significatif au regard du trafic existant aux abords du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site sur lequel SEVIA étendra ses activités est d'ores et déjà équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales de ruissellement sur les parties imperméabilisées (300 m<sup>2</sup> de cours en enrobé). Cette aire sera dédiée au stationnement de poids lourds.</p> <p>Les eaux pluviales sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures déjà existant, puis rejetées au milieu naturel (puits d'infiltration).</p> <p>Les eaux pluviales issues des toitures existantes sont collectées et dirigées vers des puits d'infiltration</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents générés par l'activité sont des effluents "domestiques" liés à l'utilisation des vestiaires et sanitaires existants dans les locaux nouvellement acquis.</p> <p>Ces eaux sont d'ores et déjà collectées et dirigées vers le réseau collectif d'assainissement (traitement en station d'épuration).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de modification engendrera la production des déchets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les eaux et boues issues de l'entretien du séparateur implanté sur les nouvelles parcelles,</li> <li>- des déchets non dangereux liés à la préparation de contenants (palettes, films plastiques,...)</li> </ul>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. "Document d'accompagnement du CERFA 14734\*03" en annexe 7.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des éléments fournis et notamment :

- de la nature et de l'importance des modifications envisagées,
- de l'absence d'incidences du projet sur des surfaces aujourd'hui à l'état naturel (extension sur des terrains et locaux déjà aménagés),
- de la non création de nouveaux effluents aqueux ou atmosphériques,
- de la configuration des locaux au niveau desquels l'extension sera réalisée (bâtiment en rétention et entièrement recoupé coupe-feu),

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : "Document d'accompagnement du CERFA 14734\*03" :  
- descriptif des modifications envisagées et des motivations associées  
- Compléments à l'examen du critère 1°) de l'article R181-46-I du CE.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Fons

le, 31 Octobre 2019

Signature

